



# UNE GRATUITÉ QUI COÛTE CHER !

## CIRCULAIRE DGPN

À l'heure où le train est annoncé gratuit pour les policiers, ces derniers s'interrogent sur l'application réelle de cette mesure « phare »...

### Une gratuité conditionnée...



- **Présentation obligatoire auprès du chef de bord.**
- **Être porteur de son arme hors service dans les conditions définies par l'instruction du DGPN du 26 mai 2021.**
- **Revêtir « dans la mesure du possible son gilet pare balles ».**
- **Intervenir sur initiative ou être sollicité par le chef de bord, ou par délégation, un contrôleur.**
- **Stocker et sécuriser son arme sur son lieu de villégiature.**



La Police Nationale deviendrait-elle une police privée ?  
Serait-ce du travail dissimulé ?

Une restitution horaire est-elle envisagée en cas d'intervention ?

In fine, le policier, est-il hors service ou en service ?

Cette gratuité est-elle une réelle « reconnaissance du travail et des contraintes qui pèsent sur les policiers » ?

Non respect strict des règles de la note = sanction disciplinaire